

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2008003

Signataire : PG

OBJET : Atelier santé-ville : santé mentale, adolescence et famille : subvention à l'association COUNSELLING INTERVENTION

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, à travers les activités d'atelier santé ville du service communal d'hygiène et de santé, des actions de prévention et d'accès aux soins,

Vu le programme de lutte contre les violences, notamment psychiques, coordonné par le service communal d'hygiène et de santé,

Vu le projet de convention entre l'association Counselling Intervention et la commune d'Aubervilliers pour la réalisation de ce programme en 2008,

Considérant que la commune bénéficie en 2008 d'un reliquat de soutien financier obtenu en 2007 pour ce programme auprès de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité,

Considérant que la commune versera à l'association Counselling Intervention la somme de 3.000 Euros pour cette action au titre de l'année 2008,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise Monsieur le maire d'Aubervilliers à verser à l'association Counselling Intervention la somme de 3.000 Euros dans le cadre des actions des Ateliers Santé Ville d'Aubervilliers et à signer avec elle, pour l'année 2008, la convention correspondante.

Le Maire